



## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Séance du lundi 14 octobre 2019**

# Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 45  
Excusés : 22  
Absents : 5  
Nombre de membres en exercice : 72

**REUNION DU 14 OCTOBRE 2019**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le LUNDI QUATORZE OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX NEUF, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

## ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 45

M. AMARI Farid, M. ARDJOUNE Madani, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, M. BESCHIZZA Bruno, M. CAPO-CANELLAS Vincent, M. CHALLIER Guy, M. CHAUSSAT Jacques, Mme COCOZZA Merzouba, Mme COMAYRAS Christine, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. HOPPE Yannick, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEVE Séverine, Mme MABCHOUR Najet, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, Mme MOREIRA Véronique, M. MORIN Sébastien, M. NICOLAS Frédéric, Mme QUERUEL Marie-Jeanne, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGNA Fatou, Mme SAGO Aïssa, Mme VANDENABELLE Bernadette, Mme VAUBAN Maryline, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme WANLIN Elsa, M. WATTEZ Robert, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

## EXCUSES, A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE POUVOIR A : 22

Mme ARAB Dalila,	à	M. BAILLON Jean-François,
Mme AUTAIN Clémentine,	à	M. ARDJOUNE Madani,
M. BARON Stéphane,	à	Mme JAOUANI Amel,
Mme BELMOUDEN Fatima,	à	Mme MAROUN Séverine,
Mme BOUR Patricia,	à	M. EL KOURADI Fouad,
M. CAHENZLI Denis,	à	Mme SAGO Aïssa,
M. CANNAROSSO Frank,	à	M. ATTIORI Olivier,
M. CARRE Julien,	à	Mme COMAYRAS Christine,
M. CHABANI Hamid,	à	Mme COCOZZA Merzouba,
Mme DELMAS Anne-Marie,	à	M. FERREIRA Lino,
Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie,	à	Mme MISSOUR Sabrina,
M. GATIGNON Stéphane,	à	Mme MABCHOUR Najet,
M. GRAMFORT Mathieu,	à	Mme SAGNA Fatou,
M. LAGARDE Jean-Christophe,	à	Mme LAGARDE Aude,
Mme LEMARCHAND Brigitte,	à	M. MARQUES Paulo,
Mme MARCHOIS Maryline,	à	M. HOPPE Yannick,
M. MEIGNEN Thierry,	à	M. BESCHIZZA Bruno,
M. MIGNOT Didier,	à	M. ASENSI François,
Mme PINHEIRO Amélie,	à	M. CHAUSSAT Jacques,
M. RAMADIER Alain,	à	Mme LANCHAS-VICENTE Karine,
M. RANQUET Jean-Philippe,	à	M. VAZ Micaël,
M. SALINI Stéphane,	à	Mme VANDENABELLE Bernadette,

## ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 5

M. BOUMEDJANE Karim, M. MAHMOUDI Yacine, M. MARIOT Claude, Mme SEGURA Angela, Mme VALLETON Martine,

## SECRETARE DE SEANCE :

M. Paulo MARQUES

Le quorum étant atteint, Monsieur BESCHIZZA procède à l'ouverture de la séance.

### **A la question 8.1 – Aménagement – ZAC Cluster des médias (46 - 21 – 5)**

Madame Amélie PINHEIRO rejoint l'assemblée

### **A la question 11.1 – Développement durable – Environnement (44 – 19 – 9)**

Madame Aïssa SAGO, avec le pouvoir de Monsieur Denis CAHENZLI, et Monsieur Yannick HOPPE avec le pouvoir de Madame Maryline MARCHOIS quittent l'assemblée

### **A la question 12.1 – Equipement sportif et culturel (45 – 20 – 7)**

Monsieur Yannick HOPPE rejoint l'assemblée avec le pouvoir de Madame Maryline MARCHOIS

### **A la question 13 – Eau et assainissement (46 – 21 – 5)**

Madame Aïssa SAGO rejoint l'assemblée avec le pouvoir de Monsieur Denis CAHENZLI

# ORDRE DU JOUR

<b>1 - INFORMATION</b> .....	<b>5</b>
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2019 .....	5
<b>2 - VIE INSTITUTIONNELLE</b> .....	<b>5</b>
MODIFICATION DE LA DEFINITION DE LA COMPETENCE DU TERRITOIRE EN MATIERE DE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID .....	5
<b>3 - POLITIQUE DE LA VILLE</b> .....	<b>5</b>
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIFFERENTS PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES (FIA) DU CONTRAT DE VILLE DE L'EX-CAAB .....	5
<b>4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> .....	<b>5</b>
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MDE CONVERGENCE ENTREPRENEURS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION .....	5
<b>5 - EMPLOI - FORMATION - INSERTION</b> .....	<b>5</b>
5.1 - CONVENTION AVEC LA MLI (MISSION INTERCOMMUNALE LA COURNEUVE, LE BOURGET, STAINS ET DUGNY) ET LA MIRE (MISSION INTERCOMMUNALE REUNIE POUR L'EMPLOI - DRANCY, BOBIBNY, LE BLANLC-MESNIL) ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION .....	5
5.2 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE PORTEUSES DE POSTES DE FACILITATEURS : LE PLIE DU BLANC-MESNIL, COMPETENCES EMPLOI, LA MDE CONVERGENCE ENTREPRENEURS .....	5
<b>6 - HABITAT</b> .....	<b>6</b>
6.1 - FONDS TERRITORIAL D'AIDE AUX TRAVAUX POUR LES COPROPRIETES DEGRADEES - ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX TRAVAUX POUR LA COPROPRIETE JEAN PERRIN SISE 1-8 AVENUE HENRI DUNANT A SEVRAN .....	6
6.2 - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL, LA VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS ET CDC HABITAT CONCERNANT LE PORTAGE PROVISoire DE LOTS AU SEIN DES COPROPRIETES DEGRADEES DE LA MOREE ET SAVIGNY PAIR A AULNAY-SOUS-BOIS .....	6
6.3 - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LA SCCI-ARCADE ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL .....	6
<b>7 - RENOVATION URBAINE</b> .....	<b>6</b>
7.1 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE CONCERNANT L'ENSEMBLE IMMOBILIER MANDELA A SEVRAN BEAUDOTTES POUR LA CONDUITE DES ETUDES JURIDIQUES, TECHNIQUES ET FINANCIERES .....	6
7.2 - CONVENTION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT URBAIN : AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS ET DELEGATION DE TOUTE OU PARTIE DES ENVELOPPES FINANCIERES REGIONALES AUX COMMUNES D'AULNAY-SOUS-BOIS, SEVRAN, LE BLANC-MESNIL, DRANCY, VILLEPINTE ET TREMBLAY-EN-FRANCE .....	6
<b>8 - AMENAGEMENT</b> .....	<b>6</b>
8.1 - ZAC CLUSTER DES MEDIAS - DUGNY-LE BOURGET - AVIS SUR LE DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC ET SUR LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET ACCORD SUR LES MODALITES D'INCORPORATION DES EQUIPEMENTS DANS LE PATRIMOINE DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL .....	6
8.2 - AEROLIANS PARIS - TREMBLAY-EN-FRANCE - CONVENTION-CADRE DE GESTION DES ESPACES PUBLICS, AUTORISATION TEMPORAIRE ET CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL ET L'ASL AEROLIANS PARIS, AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LES SIGNER ..	7
8.3 - AULNAY-SOUS-BOIS - AMENAGEMENT DU SITE PSA - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE .....	7
8.4 - ZAC GUSTAVE EIFFEL - LE BLANC-MESNIL - APPROBATION DES CRACL 2017 ET 2018, DE L'AVENANT N°13 ET DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE FINANCEMENT - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LES SIGNER .....	7
8.5 - LE BLANC-MESNIL - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE, LA VILLE DU BLANC-MESNIL ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL RELATIVE A L'APPEL A PROJET « LES 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES » - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS LE QUARTIER DU PARC .....	7
8.6 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA SPL LE BOURGET GRAND PARIS POUR 2018 .....	7
<b>9 - URBANISME</b> .....	<b>7</b>
9.1 - PROJET CYCLE TERRE - ABANDON DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU RELATIVE AUX TERRAINS DE LA MARINE ET LANCEMENT D'UNE MODIFICATION SIMPLIFIEE POUR L'IMPLANTATION SUR LE TERRAIN SIS RUE PAUL LANGEVIN, EN ZONE D'ACTIVITES BERNARD VERGNAUD .....	7
9.2 - SEVRAN - ELARGISSEMENT DU PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SECTEUR WESTINGHOUSE DE SEVRAN AU TITRE DE L'ART. L.424-1 DU CODE DE L'URBANISME .....	8
<b>10 - TRANSPORTS</b> .....	<b>8</b>
10.1 - DEVOIEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT NECESSAIRE A LA REALISATION DE LA GARE DE SEVRAN LIVRY DU GRAND PARIS EXPRESS - AVENANTS AUX CONVENTIONS D'ETUDES ET TRAVAUX .....	8
10.2 - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX NECESSAIRES AU DEVOIEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DANS LE SECTEUR DE LA GARE DE SEVRAN-LIVRY SUR LA LIGNE 16 DU GRAND PARIS EXPRESS .....	8
<b>11 - DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>8</b>
11.1 - VALLON DU SAUSSET - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SUIVI ET FINANCEMENT DES ETUDES PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE URBAINE DANS LE SECTEUR SUD DE L'AEROPORT CHARLES DE GAULLE .....	8
11.2 - ADHESION A LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR UNE METROPOLE NATURE .....	8
11.3 - PARTENARIAT AVEC L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE EN ILE-DE-FRANCE .....	8

<b>12 – EQUIPEMENT SPORTIF ET CULTUREL.....</b>	<b>9</b>
12.1 - LE COLISEE – DELIBERATION PORTANT SUR LE DELEGATAIRE PRESENTI ET LA MISE AU POINT DEFINITIVE DU CONTRAT DE CONCESSION RELATIF A L'EXPLOITATION, A LA MAINTENANCE, A L'ENTRETIEN, AU GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT D'UN EQUIPEMENT MULTIFONCTIONNEL, DIT LE « COLISEE »	9
12.2 - LE COLISEE – DELIBERATION PORTANT SUR LA CONCEPTION-REALISATION D'UN EQUIPEMENT MULTIFONCTIONNEL (LOISIRS-SPORTS-CULTURE) – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UN MARCHE CONCEPTION-REALISATION.....	9
<b>13 – EAU ET ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>9</b>
13.1 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL POUR L'ANNEE 2018.....	9
13.2 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE SUEZ DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT POUR LA VILLE DU BOURGET POUR L'ANNEE 2018.....	9
13.3 - CONVENTION D'OCCUPATION ET DE GESTION MUTUALISEE DU DOMAINE PUBLIC SUR LE QUARTIER DES ANCIENNES BEAUDOTTES, SIGNEE AVEC LA SOCIETE I3F, LA COMMUNE DE SEVRAN ET L'EPT .....	9
<b>14 – FINANCES.....</b>	<b>10</b>
14.1 – FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFEREES 2019 .....	10
14.2 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL.....	10
14.3 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT .....	11
14.4 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DE BLANC-MESNIL.....	11
14.5 – CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES – EXERCICE 2019.....	11
<b>15 – QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>12</b>
<b>16 – INFORMATION .....</b>	<b>12</b>
DECISIONS DU PRESIDENT.....	12

## 1 - INFORMATION

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2019

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil de territoire du 24 juin 2019.

## 2 - VIE INSTITUTIONNELLE

### MODIFICATION DE LA DEFINITION DE LA COMPETENCE DU TERRITOIRE EN MATIERE DE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Décide d'approuver la demande de transfert à l'EPT Paris Terres d'Envol de la compétence « construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid » pour le réseau de chaleur du Blanc-Mesnil
- Confirme la modification suivante de la définition de la compétence de l'EPT concernant les réseaux de chaleur et de froid :
  - Construction aménagement et gestion des réseaux de chaleur de Sevrans - Rougemont et de Tremblay-en-France centre-ville, et Le Blanc-Mesnil,
  - Construction, aménagement et gestion du réseau de chaleur et de froid de Tremblay-en-France parc d'activité AEROLIANS PARIS,
  - Etudes et travaux permettant la création de réseaux de chaleur dans les zones telles que définies antérieurement par la communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget,
  - Création de nouvelles unités de production et de sous stations d'échanges,
  - Densification, extension, interconnexion des réseaux.

## 3 - POLITIQUE DE LA VILLE

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIFFERENTS PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES (FIA) DU CONTRAT DE VILLE DE L'EX-CAAB

Le conseil de territoire à l'unanimité (66 voix pour, 1 NPPV : Mme SAGO) :

- Décide l'attribution de subventions du CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) à différents porteurs de projets dans le cadre du dispositif FIA pour un montant de 22 243 € ;
- Autorise le Président à signer les documents contractuels relatifs à ces demandes de subventions ;
- Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

## 4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MDE CONVERGENCE ENTREPRENEURS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le conseil de territoire à l'unanimité (66 voix pour, 1 NPPV : M. CANNAROZZO) :

- Approuve le projet de convention de partenariat entre l'EPT Paris Terres d'Envol et l'association MDE Convergence Entrepreneurs ;
- Autorise Monsieur le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer une convention de partenariat avec l'association MDE Convergence Entrepreneurs ;
- Attribue une subvention de 30 000 € à l'association MDE Convergence Entrepreneurs afin de soutenir l'organisation d'une promotion de 12 incubés pendant un an ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## 5 - EMPLOI - FORMATION - INSERTION

### 5.1 - CONVENTION AVEC LA MLI (MISSION INTERCOMMUNALE LA COURNEUVE, LE BOURGET, STAINS ET DUGNY) ET LA MIRE (MISSION INTERCOMMUNALE REUNIE POUR L'EMPLOI - DRANCY, BOBIBNY, LE BLANLC-MESNIL) ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le conseil de territoire à l'unanimité (64 voix pour, 3 NPPV Messieurs MANGIN, MEIGNEN et RANQUET) :

- Autorise le président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer les conventions avec la MLI et la MIRE
- Décide de verser, pour l'année 2019, une subvention d'un montant de :
  - 57.950 € pour la MLI (dont 29.150 € au titre de Dugny et 28.800 € au titre du Bourget)
  - 66.240 € pour la MIRE au titre de Drancy
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### 5.2 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE PORTEUSES DE POSTES DE FACILITATEURS : LE PLIE DU BLANC-MESNIL, COMPETENCES EMPLOI, LA MDE CONVERGENCE ENTREPRENEURS

Le conseil de territoire à l'unanimité (63 voix pour, 4 NPPV Madame ARAB, et Messieurs BAILLON, CANNAROZZO, RANQUET) :

- Décide que la subvention accordée s'élève à 774 247 €, répartie de la manière suivante :
  - 542 000 €, part Paris Terres d'Envol, soit 70 % de la dépense,
  - 232 247 €, part ville de Sevrans, soit 30 % de la dépense.

- **Approuve** le projet de convention entre Paris Terres d'Envol, l'opérateur OZONE chargé du suivi-animation de la copropriété et le syndic FONCIA GIEP, définissant les conditions de versement de la subvention de Paris Terres d'Envol en faveur de la copropriété « Jean Perrin », ci-annexé,
- **Autorise** le Président de Paris Terres d'Envol à signer ladite convention, et tout acte relatif à la subvention de Paris Terres d'Envol,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

## 6 – HABITAT

### **6.1 – FONDS TERRITORIAL D'AIDE AUX TRAVAUX POUR LES COPROPRIETES DEGRADEES – ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX TRAVAUX POUR LA COPROPRIETE JEAN PERRIN SISE 1-8 AVENUE HENRI DUNANT A SEVRAN**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Dit** que la subvention accordée s'élève à 774 247 €, répartie de la manière suivante :
  - 542 000 €, part **Paris Terres d'Envol**, soit 70 % de la dépense,
  - 232 247 €, part ville de Sevrans, soit 30 % de la dépense.
- **Approuve** le projet de convention entre Paris Terres d'Envol, l'opérateur OZONE chargé du suivi-animation de la copropriété et le syndic FONCIA GIEP, définissant les conditions de versement de la subvention de Paris Terres d'Envol en faveur de la copropriété « Jean Perrin », ci-annexé,
- **Autorise** le Président de Paris Terres d'Envol à signer ladite convention, et tout acte relatif à la subvention de Paris Terres d'Envol,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

### **6.2 – APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL, LA VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS ET CDC HABITAT CONCERNANT LE PORTAGE PROVISOIRE DE LOTS AU SEIN DES COPROPRIETES DEGRADEES DE LA MOREE ET SAVIGNY PAIR A AULNAY-SOUS-BOIS**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention ci-après annexée,
- **Autorise** le Président à signer la convention et tout acte y afférent.

### **6.3 – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LA SCCI-ARCADE ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet de protocole de partenariat à passer entre la SCCI-Arcade et Paris Terres d'Envol, ci-annexé,
- **Autorise** le Président de Paris Terres d'Envol à signer ledit protocole et tout acte y afférent.

## 7 – RENOVATION URBAINE

### **7.1 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE CONCERNANT L'ENSEMBLE IMMOBILIER MANDELA A SEVRAN BEAUDOTTES POUR LA CONDUITE DES ETUDES JURIDIQUES, TECHNIQUES ET FINANCIERES**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention de groupement commande permettant la réalisation des études juridiques, techniques et financières, établie entre l'EPT Paris Terres d'Envol, le SEAPFA et TOIT et JOIE.
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget.
- **Autorise** le Président à signer ladite convention.

### **7.2 – CONVENTION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT URBAIN : AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS ET DELEGATION DE TOUTE OU PARTIE DES ENVELOPPES FINANCIERES REGIONALES AUX COMMUNES D'AULNAY-SOUS-BOIS, SEVRAN, LE BLANC-MESNIL, DRANCY, VILLEPINTE ET TREMBLAY-EN-FRANCE**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Autorise** le président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer les avenants aux conventions régionales de développement urbain bénéficiant à l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol.

## 8 – AMENAGEMENT

### **8.1 – ZAC CLUSTER DES MEDIAS – DUGNY-LE BOURGET – AVIS SUR LE DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC ET SUR LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET ACCORD SUR LES MODALITES D'INCORPORATION DES EQUIPEMENTS DANS LE PATRIMOINE DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL**

**Le conseil de territoire à la majorité (66 voix pour, 1 voix contre : M. NICOLAS) :**

- **Emet un avis favorable** sur le dossier de réalisation de la ZAC Cluster des Médias, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **Emet un avis favorable** sur le programme des équipements publics de la ZAC Cluster des Médias tel qu'indiqué en annexe.
- **Autorise** le président à accomplir toutes les formalités y afférentes.

**Le conseil de territoire à la majorité (66 voix pour, 1 voix contre : M. NICOLAS) :**

- **Dit** que l'accord est donné sur le principe de réalisation des ouvrages d'assainissement tels que décrits dans le programme des équipements publics de la ZAC du Cluster des Médias.
- **Dit** que les équipements réalisés seront à remettre en propriété et en gestion à l'EPT Paris Terres d'Envol, à l'achèvement des ouvrages par la SOLIDEO après réception définitive et levée de toutes les réserves.
- **Dit** que le financement des équipements publics susvisés sera intégralement pris en charge par l'aménageur de la ZAC.

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités y afférentes.

**8.2 – AEROLIANS PARIS – TREMBLAY-EN-FRANCE – CONVENTION-CADRE DE GESTION DES ESPACES PUBLICS, AUTORISATION TEMPORAIRE ET CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL ET L'ASL AEROLIANS PARIS, AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LES SIGNER**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention partenariale de gestion des espaces publics entre l'EPT Paris Terres d'Envol et l'ASL AeroliansParis ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer ledit document.

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention constitutive de groupement de commandes entre l'EPT Paris Terres d'Envol et l'ASL AéroliansParis pour la passation de marchés publics d'entretien des espaces publics de la ZAC Sud Charles de Gaulle.
- **Dit** que l'EPT Paris Terres d'Envol est désigné coordinateur du groupement de commandes.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer ledit document et tous les documents s'y afférent.

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Adopte la convention** d'occupation du domaine public pour un montant fixé à l'euro symbolique.
- **Autorise** le Président à signer la convention.

**8.3 – AULNAY-SOUS-BOIS – AMENAGEMENT DU SITE PSA – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE**

**NOTE RETIREE**

**8.4 – ZAC GUSTAVE EIFFEL – LE BLANC-MESNIL – APPROBATION DES CRACL 2017 ET 2018, DE L'AVENANT N°13 ET DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE FINANCEMENT – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LES SIGNER**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Prend acte** des CRACL pour les années 2017 et 2018 transmis le 17 juin 2019 ci-annexés,
- **Approuve** l'avenant n°13 au traité de concession de la Zone d'Activité de La Molette qui acte de la substitution de la Commune du Blanc-Mesnil par l'EPT Paris Terres d'Envol en qualité de concédant de la convention de concession d'aménagement et de la prorogation de la concession,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°13 à la convention de concession d'aménagement de la Zone d'Activité de La Molette et tout document nécessaire à son application.

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** les termes de la convention tripartite de subventionnement des équipements publics de la ZAC Gustave Eiffel entre la Ville du Blanc-Mesnil, L'EPT Paris Terres d'Envol et Sequano Aménagement,
- **Autorise** le Président à signer avec cette convention tripartite et tout document nécessaire permettant le versement de la subvention aux équipements publics de la ZAC Gustave Eiffel.

**8.5 – LE BLANC-MESNIL – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE, LA VILLE DU BLANC-MESNIL ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL RELATIVE A L'APPEL A PROJET « LES 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES » - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS LE QUARTIER DU PARC**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Autorise** le président de l'EPT à signer l'avenant tripartite entre l'EPT Paris Terres d'Envol, la ville du Blanc-Mesnil et la Région Ile-de-France, ayant pour objet la fusion des actions numéro 1 et 2 de reconstruction des écoles Paul Langevin et Jean-Baptiste Clément en une seule action, la construction d'un seul groupe scolaire,
- **Dit** que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

**8.6 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA SPL LE BOURGET GRAND PARIS POUR 2018**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (60 voix pour, 7 NPPV : Madame LEVE, Messieurs BESCHIZZA, CAPO-CANELLAS, HOPPE, MEIGNEN, MILLARD, RANQUET) :

- **Prend acte** du compte-rendu annuel d'activité de la SPL Le Bourget Grand paris.

**9 – URBANISME**

**9.1 - PROJET CYCLE TERRE - ABANDON DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU RELATIVE AUX TERRAINS DE LA MARINE ET LANCEMENT D'UNE MODIFICATION SIMPLIFIEE POUR L'IMPLANTATION SUR LE TERRAIN SIS RUE PAUL LANGEVIN, EN ZONE D'ACTIVITES BERNARD VERGNAUD**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Décide** l'abandon de la procédure de modification du Plan local d'urbanisme de la commune de Sevrans ;
- **Précise** que la présente délibération sera publiée au registre des actes administratifs de l'EPT Paris Terres d'Envol.
- **Approuve** les modalités de la mise à disposition d'un dossier au public dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de Sevrans comprenant :

- Le dossier de modification simplifiée accompagné d'un registre permettant le recueil des observations du public au pôle urbain de Sevrans, 1 rue Henri Becquerel, pendant une durée d'un mois, du 28 octobre au 28 novembre 2019, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- La mise en ligne du dossier de modification simplifiée sur les sites internet de l'EPT Paris Terres d'Envol et de la commune de Sevrans pendant la période concernée.
- La mise en place d'un registre dématérialisé pour recueillir les observations du public.

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- Précise que cette mise à disposition sera annoncée par voie d'affichage sur les panneaux municipaux, par mesure de publicité en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol et en mairie de Sevrans, et par publication sur les sites internet de l'EPT et de la commune, au moins huit jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci.
- Précise que chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre, ou encore les adresser par écrit à : Monsieur le Président de Paris Terres d'Envol – Modification simplifiée du PLU de Sevrans – BP 10018 – 93601 Aulnay-sous-Bois cedex.
- Précise qu'à l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté en conseil de territoire qui pourra en délibérer pour adopter le projet tenant compte des avis émis et des observations du public.
- Précise que la présente délibération sera publiée au registre des actes administratifs de l'EPT Paris Terres d'Envol.

**9.2 – SEVRANS – ELARGISSEMENT DU PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SECTEUR WESTINGHOUSE DE SEVRANS AU TITRE DE L'ART. L.424-1 DU CODE DE L'URBANISME**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- Décide d'instaurer un périmètre au titre de l'article L424-1 du code de l'urbanisme, dit « périmètre d'étude », sur l'ensemble du secteur concerné sur le territoire de Sevrans, figurant en bleu sur le plan ci-joint.
- Précise qu'en application des articles R211-2 et R211-3 la présente délibération sera notifiée au Directeur départemental des finances publiques, au Président du Conseil supérieur du notariat, au Président de la Chambre départementale des notaires, au barreau constitué auprès du tribunal de grande instance de Bobigny, ainsi qu'au greffe du tribunal de grande instance de Bobigny.

**10 – TRANSPORTS**

**10.1 - DEVOIEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT NECESSAIRE A LA REALISATION DE LA GARE DE SEVRANS LIVRY DU GRAND PARIS EXPRESS - AVENANTS AUX CONVENTIONS D'ETUDES ET TRAVAUX**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention subséquente de financement des études d'assainissement nécessaire à la réalisation du Grand Paris Express au droit de la gare de Sevrans-Livry,-Livry,
- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention subséquente de financement des travaux d'assainissement nécessaire à la réalisation du Grand Paris Express au droit de la gare de Sevrans-Livry,
- Autorise le Président à les signer.

**10.2 - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX NECESSAIRES AU DEVOIEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DANS LE SECTEUR DE LA GARE DE SEVRANS-LIVRY SUR LA LIGNE 16 DU GRAND PARIS EXPRESS**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- Approuve les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage confiant à la SGP le dévoiement des réseaux sur la gare de Sevrans-Livry du Grand Paris Express,
- Autorise le Président à signer la convention.

**11 – DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT**

**11.1 – VALLON DU SAUSSET – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SUIVI ET FINANCEMENT DES ETUDES PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE URBAINE DANS LE SECTEUR SUD DE L'AEROPORT CHARLES DE GAULLE**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de suivi et de financement d'études portant sur le développement d'une agriculture urbaine dans le secteur sud de l'aéroport Charles de Gaulle.

**11.2 – ADHESION A LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR UNE METROPOLE NATURE**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- Approuve l'adhésion de l'EPT Paris Terres d'Envol à la charte Métropole Nature de la MGP ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires au respect des engagements de la charte.

**11.3 – PARTENARIAT AVEC L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE EN ILE-DE-FRANCE**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- Approuve l'adhésion de l'EPT Paris Terres d'Envol au comité des partenaires de l'Agence régionale de la biodiversité d'Ile-de-France.

- **S'engage** à respecter la charte de partenariat de l'ARB Ile-de-France qui précise notamment les missions et la gouvernance de l'ARB IdF.
- **Désigne** Monsieur ARDJOUNE Madani en qualité de représentant titulaire du territoire auprès du comité des partenaires.
- **Dit** que le conventionnement entraîne le versement d'une subvention annuelle du territoire à hauteur de 2 000 € à l'IAU IdF pour son département biodiversité.
- **Autorise** le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires au partenariat avec l'ARB IdF.
- **Autorise** le Président ou son représentant à participer suivant les plans d'actions au dispositif « territoire engagé pour la nature » ainsi qu'au concours capitale française de la biodiversité.
- **Dit** que les crédits de dépenses seront inscrits aux budgets des exercices concernés du territoire.

## **12 – EQUIPEMENT SPORTIF ET CULTUREL**

### **12.1 - LE COLISEE – DELIBERATION PORTANT SUR LE DELEGATAIRE PRESSENTI ET LA MISE AU POINT DEFINITIVE DU CONTRAT DE CONCESSION RELATIF A L'EXPLOITATION, A LA MAINTENANCE, A L'ENTRETIEN, AU GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT D'UN EQUIPEMENT MULTIFONCTIONNEL, DIT LE « COLISEE »**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (56 voix pour, 9 abstentions : Mesdames LEMARCHAND, BOUR, COMAYRAS, QUERUEL et Messieurs MEIGNEN, CARRE, RANQUET, VAZ et CHALLIER) :

- **Confirme**, au regard des négociations et l'analyse de l'offre (annexe 1), la finalisation de la mise au point du contrat de concession relatif à l'exploitation, à la maintenance, à l'entretien, au gros entretien renouvellement d'un équipement multifonctionnel, dit le « Colisée », avec S-PASS TSE, en tant que délégataire pressenti.
- **Autorise** le Président ou son représentant, dûment habilité, à finaliser la mise au point, avec le délégataire pressenti, du projet de contrat et de ses annexes.
- **Autorise** le Président ou son représentant, dûment habilité, poursuivre les discussions avec le propriétaire des places de stationnement dont la mise à disposition est nécessaire pour la réussite du Projet de Colisée.
- **Autorise** le Président du conseil de territoire ou son représentant, dûment habilité, à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

### **12.2 - LE COLISEE – DELIBERATION PORTANT SUR LA CONCEPTION-REALISATION D'UN EQUIPEMENT MULTIFONCTIONNEL (LOISIRS-SPORTS-CULTURE) – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UN MARCHÉ CONCEPTION-REALISATION**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (56 voix pour, 9 abstentions : Mesdames LEMARCHAND, BOUR, COMAYRAS, QUERUEL et Messieurs MEIGNEN, CARRE, RANQUET, VAZ et CHALLIER) :

- **Autorise** le Président à lancer la procédure de passation d'un marché de conception-réalisation portant sur la réalisation d'un équipement multifonctionnel de type aréna (loisirs-sports-culture), dit le « Colisée ».
- **Approuve** les caractéristiques essentielles du Colisée telles qu'exposées au point 1 et 3 du rapport.
- **Autorise** le Président du conseil de territoire ou son représentant, dûment habilité, à accomplir toutes les formalités nécessaires au déroulement de la procédure de publicité et à arrêter la liste des candidats admis à soumissionner.
- **Approuve** les primes indiquées au point 5 du rapport et l'inscription des crédits nécessaires.
- **Autorise** le Président du conseil de territoire ou son représentant, dûment habilité, à verser les primes attribuées aux candidats autorisés à remettre une offre.
- **Autorise** le Président du conseil de territoire ou son représentant, dûment habilité, à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

## **13 – EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **13.1 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL POUR L'ANNEE 2018**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Prend acte** du rapport du service de l'eau potable du Blanc-Mesnil pour l'année 2018 présenté par le délégataire.
- **Dit** que ce rapport sera transmis au maire du Blanc-Mesnil en vue de son adoption par le conseil municipal.

### **13.2 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE SUEZ DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT POUR LA VILLE DU BOURGET POUR L'ANNEE 2018**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Prend acte** du rapport du service d'assainissement du Bourget pour l'année 2018 présenté par le délégataire.
- **Dit** que ce rapport sera transmis au maire du Bourget en vue de son adoption par le conseil municipal.

### **13.3 - CONVENTION D'OCCUPATION ET DE GESTION MUTUALISEE DU DOMAINE PUBLIC SUR LE QUARTIER DES ANCIENNES BEAUDOTTES, SIGNEE AVEC LA SOCIETE I3F, LA COMMUNE DE SEVRAN ET L'EPT**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention de gestion et d'occupation mutualisée du domaine public, du quartier des anciennes Beaudottes, pour l'entretien des réseaux d'assainissements publics, sur les zones délimitées en annexe,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **Autorise** le président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer ladite convention et tout document y afférent.

**14.1 – FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFEREES 2019**

**Le conseil de territoire à la majorité** (65 voix pour, 2 voix contre : Madame QUERUEL, Monsieur CHALLIER) :

- **Approuve** les montants des FCCT actualisés pour 2019 après ajustement des compétences :

COMPETENCES	FCCT SOCLE	FCCT EXO TH	HABITAT PRIVE	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ORDURES MENAGERES	PLU	RENOUVELLEMENT URBAIN	POLITIQUE DE LA VILLE	EAUX PLUVIALES	TOTAUX VILLES
AULNAY								103 469,00	41 244,77	144 713,77
BLANC MESNIL			89 171,00	205 158,27	5 442 786,00		147 048,00	133 763,00		6 017 926,27
DRANCY	2 082 148,00	410 305,00				21 721,00	82 795,00			2 596 969,00
DUGNY	666 441,00	58 414,00							46 957,00	771 812,00
LE BOURGET										0,00
SEVRAN	3 259 073,00	225 986,00	647 478,00					141 691,00	309 818,94	4 584 046,94
TREMBLAY	19 662 560,00	89 216,00				5 347,00	39 084,00	80 958,00	292 003,13	20 169 168,13
VILLEPINTE	7 622 648,00	91 135,00	219 921,00			23 303,00		155 783,00	188 400,02	8 301 190,02
<b>TOTAUX COMPETENCES</b>	<b>33 292 870,00</b>	<b>875 056,00</b>	<b>956 570,00</b>	<b>205 158,27</b>	<b>5 442 786,00</b>	<b>50 371,00</b>	<b>268 927,00</b>	<b>615 664,00</b>	<b>878 423,86</b>	

- **Précise** que les FCCT seront titrés mensuellement et qu'ils seront reconduits chaque année jusqu'à la tenue d'une nouvelle CLECT venant les corriger ;
- **Dit** que les recettes en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au chapitre 74 ;
- **Dit** que l'ampliation de la présente délibération sera faite au Préfet de Seine-Saint-Denis et à la Trésorière Principale de Sevran.

**14.2 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

**Le conseil de territoire à la majorité** (65 voix pour, 2 voix contre : Madame QUERUEL, Monsieur CHALLIER) :

- **Adopte** la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2019, équilibré à la somme de - 1 451 489,77 €
  - Section de fonctionnement – 2 708 357,18 €

Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses en €	Recettes en €
002	Résultat reporté de fonctionnement		-6 002 960,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 417,00	
023	Virement à la section d'investissement	-6 533 297,43	
011	Charges à caractère général	1 112 281,00	
012	Charges de personnel	421 197,05	
65	Autres charges de gestion courante	160 170,70	
67	Charges exceptionnelles	2 188 925,50	
014	Atténuations de produits	-169 051,00	
73	Impôts et taxes		1 266 323,00
74	Dotations, subventions et participations		603 439,00
77	Produits exceptionnels		1 424 841,24
		<b>-2 708 357,18</b>	<b>-2 708 357,18</b>

- Section d'investissement + 1 256 867,41 €

Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses en €	Recettes en €
10	Dotations et réserves		6 002 960,42
16	Emprunts et dettes		1 675 787,42
20	Immobilisations incorporelles	152 000,00	
21	Immobilisations corporelles	268 000,00	
27	Autres immobilisations financières	836 867,41	
021	Virement de la section de fonctionnement		-6 533 297,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		111 417,00
		<b>1 256 867,41</b>	<b>1 256 867,41</b>

#### 14.3 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le conseil de territoire à la majorité (65 voix pour, 2 voix contre : Madame QUERUEL, Monsieur CHALLIER) :

- **Adopte** la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement pour l'exercice 2019, équilibré à la somme de 818 932 €
  - Section d'exploitation 123 889 €

Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses en €	Recettes en €
011	Charges à caractère général	63 635,99	
012	Charges de personnel	233 690,87	
023	Virement à la section d'investissement	-207 687,86	
66	Charges financières	13 200,00	
67	Charges exceptionnelles	21 050,00	
74	Dotations, subventions et participations		2 274,00
77	Produits exceptionnels		121 615,00
		<b>123 889,00</b>	<b>123 889,00</b>

- Section d'investissement 695 043 €

Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses en €	Recettes en €
021	Virement de la section de fonctionnement		-207 687,86
13	Subventions d'investissement reçues		77 052,00
16	Emprunts et dettes assimilées	46 530,00	825 678,86
20	Immobilisations incorporelles	776 320,00	
21	Immobilisations corporelles	-21 110,00	
23	Immobilisations en cours	-106 697,00	
		<b>695 043,00</b>	<b>695 043,00</b>

#### 14.4 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DE BLANC-MESNIL

Le conseil de territoire à la majorité (65 voix pour, 2 voix contre : Madame QUERUEL, Monsieur CHALLIER) :

- **Adopte** la décision modificative n°1 du budget annexe eau potable de Blanc Mesnil pour l'exercice 2019, équilibré à la somme de 241 464 €
  - Section d'exploitation 130 000 €

Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses en €	Recettes en €
011	Charges à caractère général	-44 354,00	
67	Charges exceptionnelles	62 890,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 464,00	
70	Produits des services, du domaine		130 000,00
		<b>130 000,00</b>	<b>130 000,00</b>

- Section d'investissement 111 464 €

Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses en €	Recettes en €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		111 464,00
20	Immobilisations incorporelles	111 464,00	
		<b>111 464,00</b>	<b>111 464,00</b>

#### 14.5 – CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES – EXERCICE 2019

Le conseil de territoire à la majorité (65 voix pour, 2 voix contre : Madame QUERUEL, Monsieur CHALLIER) :

- **Accepte** l'admission en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables pour une somme de 54 243,75 € correspondant aux années 2007 à 2018,
- **Accepte** l'admission en créances éteintes des taxes et produits irrécouvrables pour une somme de 45 754,73 € correspondant aux années 2007 à 2018,
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

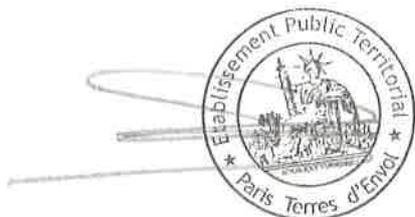
**DECISIONS DU PRESIDENT****Le conseil de territoire prend acte des décisions du président :**

- N°28 – ASSAINISSEMENT – CONVENTION D'AIDE SOCIALE AUX USAGERS EN DIFFICULTE SIGNEE ENTRE SUEZ EAU FRANCE, L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DU BLANC-MESNIL
- N°29 – ASSURANCES – ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'INDEMNITE CONSECUTIVE AU SINISTRE INCENDIE SURVENU LE 22 FEVRIER 2019 A LA DECHETTERIE DE VILLEPINTE
- N°30 – ENVIRONNEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU PLAN VERT REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE « SOUTIEN A LA CREATION D'ESPACES VERTS EN ILE-DE-FRANCE »
- N°31 – ASSAINISSEMENT – CONVENTION QUADRIPARTITE DE VENTE D'EAU EN GROS AUX USAGERS D'AULNAY-SOUS-BOIS SIGNEE ENTRE SUEZ EAU FRANCE, L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI, LE SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE (SEDIF) ET LA SOCIETE VEOLIA EAU D'ILE-DE-FRANCE SNC
- N°32 – PATRIMOINE – CONTRAT DE SOUS-LOCATION « SITE DE L'ACCELERATEUR D'ENTREPRISES » D'UNE PARTIE DES LOCAUX SIS 22 AVENUE ALBERT EINSTEIN AU BLANC-MESNIL
- N°33 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A L'EPFIF DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 15 AVENUE HENRI BARBUSSE AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AV N°664
- N°34 – ASSURANCES – CONTRAT D'ASSURANCE POUR UNE PARTIE DES LOCAUX DU « SITE DE L'ACCELERATEUR D'ENTREPRISES » SIS 22 AVENUE ALBERT EINSTEIN AU BLANC-MESNIL
- N°35 – FINANCES – MODIFICATION DE LA DECISION N°19 DU 6 MARS 2017 PORTANT CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA PERCEPTION DES PRODUITS PROVENANT DES PROFESSIONNELS POUR LEUR ACCES AUX DECHETTERIES D'AULNAY-SOUS-BOIS, DU BLANC-MESNIL, DE SEVRAN, DE VILLEPINTE ET DE TREMBLAY-EN-FRANCE
- N°36 – FINANCES – MODIFICATION DE LA DECISION N°18 DU 22 FEVRIER 2017 PORTANT CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE DES DECHETS BANALS D'ACTIVITES DES COMMUNES DU TERRITOIRE « PARIS TERRES D'ENVOI »
- N°37 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A L'EPFIF DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 170 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AR N°346
- N°38 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LES LOTS N°9, 11, 12 ET 13 DU BIEN SIS 11 AVENUE HENRI BARBUSSE AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AV N°661
- N°39 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LES BIENS SIS 92 A 116 AVENUE ARISTIDE BRIAND AU BLANC-MESNIL CADASTRES SECTION BC N°152, 153 ET 155
- N°40 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LES LOTS N°8, 68, 69, 74, 75, 76, 77 ET 78 DU BIEN SIS 19 RUE GUSTAVE EIFFEL AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION BD N°21
- N°41 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LES LOTS N°6, 52, 53, 54, 60, 61, 62, 63, 72 ET 73 DU BIEN SIS 15 RUE GUSTAVE EIFFEL AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION BD N°21
- N°42 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LES LOTS N°7, 70, 71, 64, 65, 66, 67, 49, 50 ET 51 DU BIEN SIS 17 RUE GUSTAVE EIFFEL AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION BD N°21
- N°43 – VIE INSTITUTIONNELLE – VERSEMENT DE LA COTISATION 2019 A L'ASSOCIATION PARIS NORD 2 ENTREPRISES
- N°44 – AMENAGEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE AU TITRE DES 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES DU QUARTIER DE LA PEPINIERE SUR LA COMMUNE DE VILLEPINTE – OPERATION « DEMARCHE DE TRANSPLANTATION D'ARBRES ET DE REUTILISATION DU MATERIEL BOIS POUR LES ARBRES EXISTANTS »
- N°45 – AMENAGEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE AU TITRE DES 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES DU QUARTIER DE LA PEPINIERE SUR LA COMMUNE DE VILLEPINTE – OPERATION « MESURES SPECIFIQUES A L'INTENSIFICATION ECOLOGIQUE DU PROJET EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE »
- N°46 – AMENAGEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE AU TITRE DES 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES DU QUARTIER DE LA PEPINIERE SUR LA COMMUNE DE VILLEPINTE – OPERATION « AMENAGEMENT D'UNE VENELLE PLANTEE PERMETTANT LA DESSERTE DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE »
- N°47 – AMENAGEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE AU TITRE DES 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES DU QUARTIER DE LA PEPINIERE SUR LA COMMUNE DE VILLEPINTE – OPERATION « AMENAGEMENT D'UNE ZONE 30 ET D'UN PARVIS AU NIVEAU DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES »
- N°48 – AMENAGEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE AU TITRE DES 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES DU QUARTIER DE LA PEPINIERE SUR LA COMMUNE DE VILLEPINTE – OPERATION « ESPACES PUBLICS ET RACCORDEMENTS VIAIRES SUR LE BOULEVARD BALLANGER PRENANT EN COMPTE LE TZEN 15 »
- N°49 – AMENAGEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE AU TITRE DES 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES DU QUARTIER DE LA PEPINIERE SUR LA COMMUNE DE VILLEPINTE – OPERATION « GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES DU QUARTIER ET CREATION DE ZONES HUMIDES »
- N°50 – AMENAGEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE AU TITRE DES 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES DU QUARTIER DE LA PEPINIERE SUR LA COMMUNE DE VILLEPINTE – OPERATION « AMENAGEMENT D'UNE ZONE 30 SUR LA VOIRIE NORD-SUD PERMETTANT LA DESSERTE DU QUARTIER »
- N°51 – AMENAGEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE AU TITRE DES 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES DU QUARTIER DE LA PEPINIERE SUR LA COMMUNE DE VILLEPINTE – OPERATION « AMENAGEMENT D'UNE ZONE 30 PERMETTANT LA DESSERTE DU QUARTIER ET DES EQUIPEMENTS DEPUIS L'OUEST »
- N°52 – AMENAGEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE AU TITRE DES 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES DU QUARTIER DE LA PEPINIERE SUR LA COMMUNE DE VILLEPINTE – OPERATION « REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE EN SITE PROPRE PERMETTANT UN MAILLAGE DEPUIS LE BOULEVARD BELLANGER »

N°53 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE LOT N°29 DU BIEN SIS 10 AVENUE PIERRE ET MARIE CURIE AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AV N°910  
N°54 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LES LOTS N°7, N°22 ET N°35 DU BIEN SIS 10-12 AVENUE PIERRE ET MARIE CURIE AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AV N°910  
N°55 – PATRIMOINE – CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LE MUSEE DE L'AIR ET DE L'ESPACE ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI  
N°56 – DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – CONVENTIONS ENTRE AVEC OCAD3E ET RECYLUM RELATIVES AUX LAMPES USAGÉES  
N°57 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 25 AVENUE DE LA REPUBLIQUE AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AW N°678  
N°58 – GESTION DES DÉCHETS – CONVENTION TRIPARTITE DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LES OPÉRATIONS DE PRÉVENTION ET DE TRI DES DÉCHETS – ACQUISITION DE TABLES DE TRI ET PROJET DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE POUR LA PÉRIODE 2015 -2020  
N°59 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LES LOTS N°9, 11, 12 ET 13 DU BIEN SIS 11 AVENUE HENRI BARBUSSE AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AV N°661  
N°60 – PATRIMOINE – OCCUPATION DE TERRAINS AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, SISE 19 RUE GATEAU LAMBLIN A DRANCY  
N°61 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LES LOTS N°9, 11, 12 ET 13 DU BIEN SIS 11 AVENUE HENRI BARBUSSE AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AV N°661  
N°62 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION 2019 A L'ASSOCIATION PROFESSION BANLIEUE  
N°63 – HABITAT – CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS D'INGENIERIE ENGAGEES EN FAVEUR DES COPROPRIETES FRANCILIENNES – ATTRIBUTION PAR LA REGION ILE-DE-FRANCE D'UNE SUBVENTION  
N°64 – FINANCES – MODIFICATION DE LA DECISION N°19 DU 6 MARS 2017 PORTANT CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA PERCEPTION DES PRODUITS PROVENANT DES PROFESSIONNELS POUR LEUR ACCES A LA DECHETTERIE D'AULNAY-SOUS-BOIS, DU BLANC-MESNIL, SEVRAN, VILLEPINTÉ ET TREMBLAY-EN-FRANCE

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45**

**Le secrétaire de séance  
Paulo MARQUES**



**Le président  
Bruno BESCHIZZA**



**Certifié affiché du  
Bruno BESCHIZZA**

**au**

